

9 Av. Lakeside, Pointe-Claire, QC

Bâtiment principal: Superficie extérieure au-dessus du niveau du sol totale 2793.97 pi²



Main Floor
Superficie extérieure 1394.58 pi²



2nd Floor
Superficie extérieure 1399.39 pi²



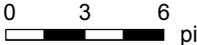
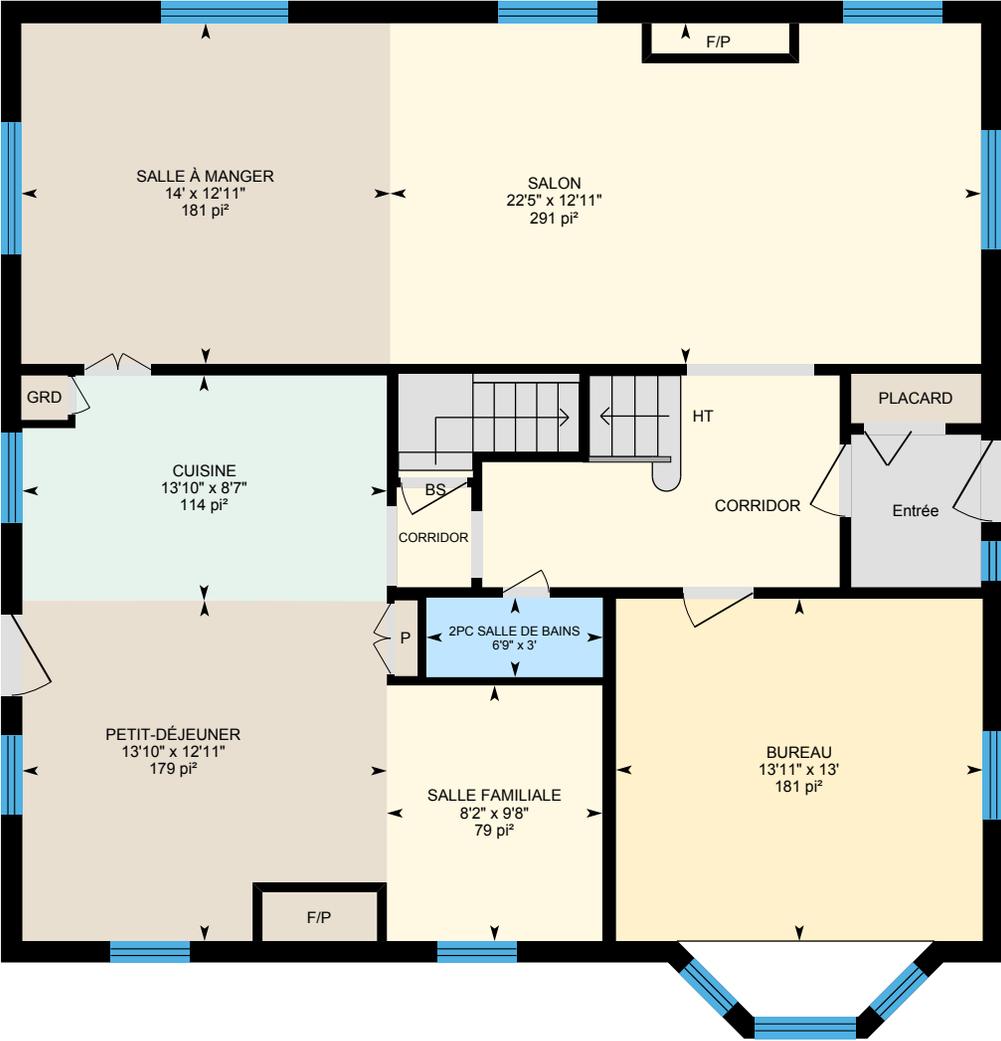
Basement (Au-dessous du niveau du sol)
Superficie extérieure 1386.55 pi²



PRÉPARÉ: 2025/03/15

9 Av. Lakeside, Pointe-Claire, QC

Rez-de-chaussée Superficie extérieure 1394.58 pi²
Superficie intérieure 1271.46 pi²



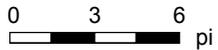
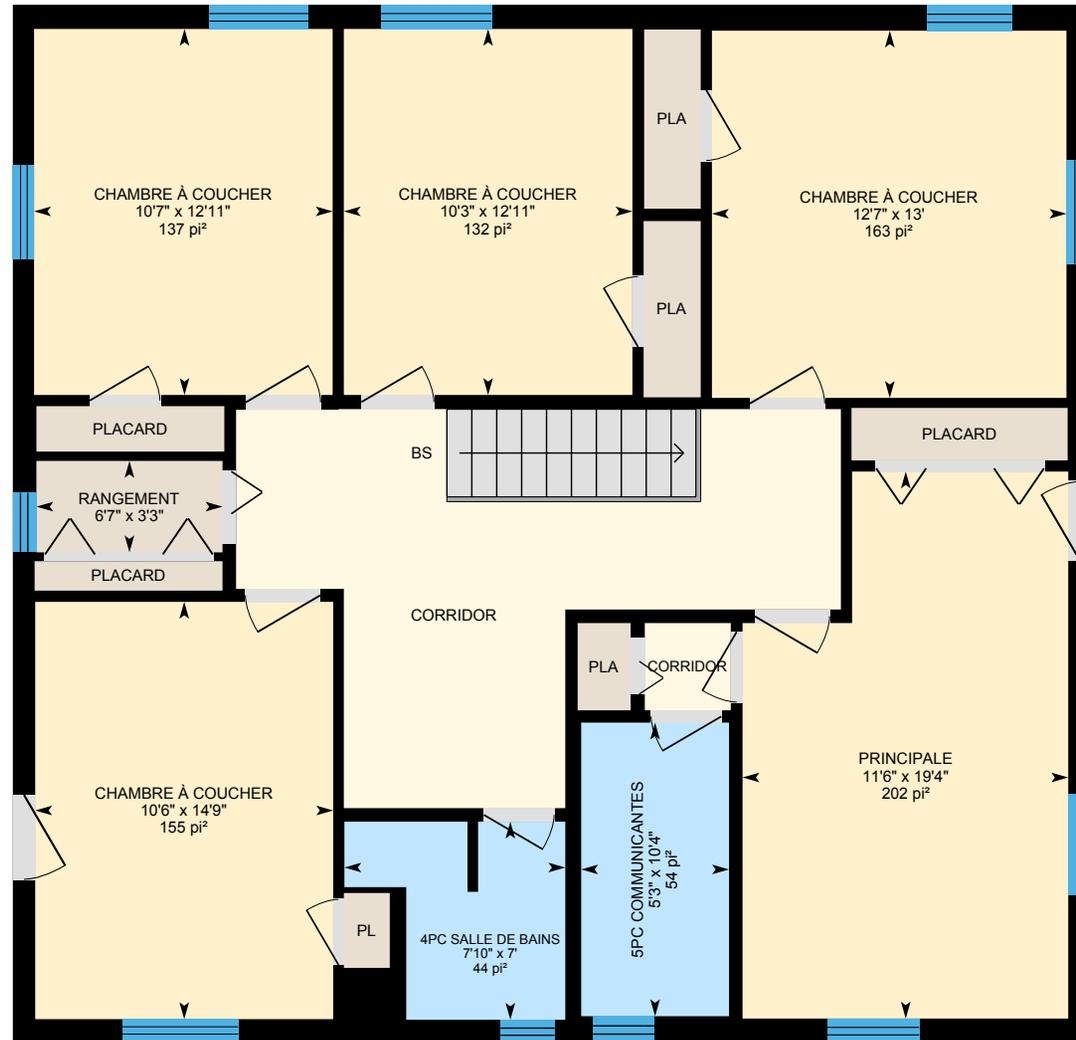
PRÉPARÉ: 2025/03/15



Les zones blanches sont exclues de la surface de plancher totale. Les dimensions des pièces et les surfaces de plancher sont approximatives et sujettes à une vérification indépendante.

9 Av. Lakeside, Pointe-Claire, QC

2e Étage Superficie extérieure 1399.39 pi²
Superficie intérieure 1276.96 pi²



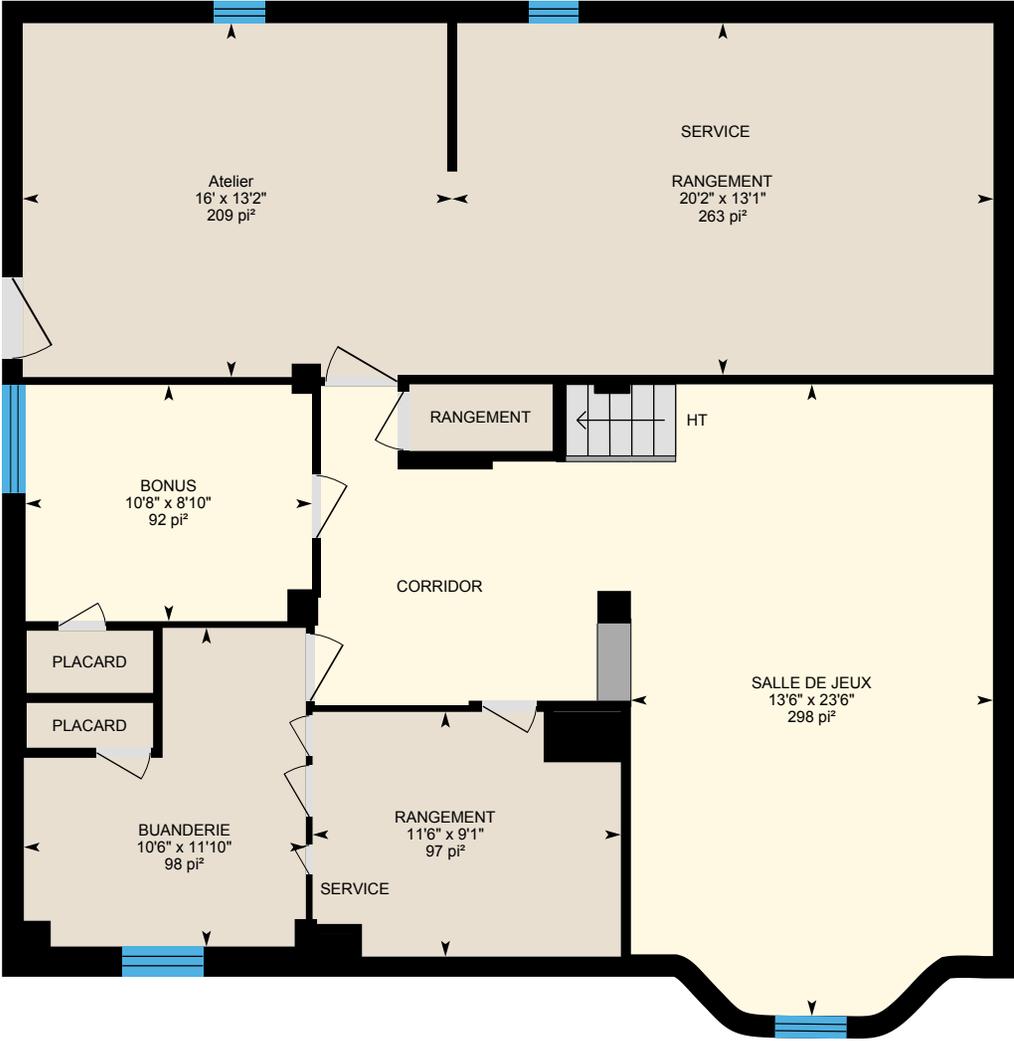
PRÉPARÉ: 2025/03/15



Les zones blanches sont exclues de la surface de plancher totale. Les dimensions des pièces et les surfaces de plancher sont approximatives et sujettes à une vérification indépendante.

9 Av. Lakeside, Pointe-Claire, QC

Sous-sol (Au-dessous du niveau du sol) Superficie extérieure 1386.55 pi²
Superficie intérieure 1264.36 pi²



0 3 6 pi

PRÉPARÉ: 2025/03/15



Les zones blanches sont exclues de la surface de plancher totale. Les dimensions des pièces et les surfaces de plancher sont approximatives et sujettes à une vérification indépendante.

9 Av. Lakeside, Pointe-Claire, QC

Détails de la propriété

Mesures des pièces

Seules les pièces principales sont prises en compte. Il se peut que certaines pièces prises en compte soient exclues de la surface de plancher intérieure totale (p. ex., le garage). Les dimensions de la pièce équivalent à la longueur et à la largeur maximales; il se peut que certaines parties de la pièce soient plus petites. La superficie d'une pièce n'est pas toujours égale au produit de la longueur et de la largeur.

Bâtiment Principal

REZ-DE-CHAUSSÉE

2pc Salle De Bains: 6'9" x 3' | 20 pi²

Petit-déjeuner: 13'10" x 12'11" | 179 pi²

Salle À Manger: 14' x 12'11" | 181 pi²

Salle Familiale: 8'2" x 9'8" | 79 pi²

Cuisine: 13'10" x 8'7" | 114 pi²

Salon: 22'5" x 12'11" | 291 pi²

Bureau: 13'11" x 13' | 181 pi²

2E ÉTAGE

4pc Salle De Bains: 7'10" x 7' | 44 pi²

5pc Communicantes: 5'3" x 10'4" | 54 pi²

Chambre À Coucher: 10'7" x 12'11" | 137 pi²

Chambre À Coucher: 10'3" x 12'11" | 132 pi²

Chambre À Coucher: 10'6" x 14'9" | 155 pi²

Chambre À Coucher: 12'7" x 13' | 163 pi²

Principale: 11'6" x 19'4" | 202 pi²

Rangement: 6'7" x 3'3"

SOUS-SOL

Bonus: 10'8" x 8'10" | 92 pi²

Buanderie: 10'6" x 11'10" | 98 pi²

Salle De Jeux: 13'6" x 23'6" | 298 pi²

Rangement: 20'2" x 13'1" | 263 pi²

Rangement: 11'6" x 9'1" | 97 pi²

Informations sur la surface de plancher

Les surfaces de plancher comprennent la superficie de l'empreinte des murs intérieurs. Toutes les surfaces de plancher affichées sont arrondies à deux décimales. La superficie totale est calculée avant l'arrondi; il se peut qu'elle ne soit pas égale à la somme des surfaces de plancher affichées.

Bâtiment Principal

REZ-DE-CHAUSSÉE

Superficie intérieure: 1271.46 pi²

Épaisseur du mur périmétrique: 10.0 po

Superficie extérieure: 1394.58 pi²

2E ÉTAGE

Superficie intérieure: 1276.96 pi²

Épaisseur du mur périmétrique: 10.0 po

Superficie extérieure: 1399.39 pi²

SOUS-SOL (Au-dessous du niveau du sol)

Superficie intérieure: 1264.36 pi²

Épaisseur du mur périmétrique: 10.0 po

Superficie extérieure: 1386.55 pi²

Surface de plancher au-dessus du niveau du sol totale, Bâtiment Principal

Superficie intérieure: 2548.42 pi²

Superficie extérieure: 2793.97 pi²

9 Av. Lakeside, Pointe-Claire, QC

Détails de la propriété

Mesures des pièces

Atelier: 16' x 13'2" | 209 pi²

Informations sur la surface de plancher

9 Av. Lakeside, Pointe-Claire, QC

Méthode de mesure iGUIDE

Définitions

La **superficie intérieure** est un calcul par étage, effectué en mesurant par rapport à la surface intérieure des murs extérieurs. L’empreinte de tous les murs intérieurs et des escaliers est généralement comprise.

La **superficie exclue** à la somme des superficies de toutes les pièces (mesurées par rapport à la surface intérieure des murs de la pièce) qui sont exclues de la superficie intérieure d’un étage et de l’empreinte des murs correspondants. Les exclusions de superficie prescrites peuvent varier d’une région à l’autre. Les superficies exclues peuvent être, par exemple, les espaces ouverts vers le bas, les garages, les caves froides, les vides sanitaires et les espaces à hauteur réduite.

L’**empreinte des murs extérieurs** équivaut à la somme de la superficie estimée des segments de murs périphériques délimitant les superficies intérieures et exclues.

La **superficie extérieure** est un calcul par étage, effectué en mesurant par rapport à la surface extérieure des murs extérieurs et correspond à la somme de la superficie intérieure et de l’empreinte des murs extérieurs.

Le **niveau du sol** équivaut au niveau se situant au périmètre de la surface finie extérieure d’une maison. Un étage est considéré comme étant au-dessus du niveau du sol si l’ensemble du niveau se situe au-dessus du niveau du sol.

La **superficie intérieure totale équivaut** à la somme de toutes les superficies intérieures.

La **superficie exclue totale équivaut** équivaut à la somme de toutes les superficies exclues.

La **superficie extérieure totale équivaut** à la somme de toutes les superficies extérieures.

La **superficie finie** est un calcul par étage effectué en additionnant tous les espaces fermés d’une maison qui sont utilisables toute l’année en fonction de leur emplacement, comprenant des murs, des sols et des plafonds, et qui sont similaires au reste de la maison. L’empreinte des murs est attribuée à la superficie finie uniquement lorsque les murs délimitent des superficies finies.

La **superficie non finie** est un calcul par étage effectué en ajoutant tous les espaces fermés qui ne répondent pas aux critères de la superficie finie. Les exceptions sont les espaces extérieurs non praticables, par exemple les porches ou les espaces ouverts vers le bas. L’empreinte des murs est attribuée à la superficie non finie uniquement lorsque les murs délimitent exclusivement des superficies non finies.

Remarques

Pour les murs extérieurs adjacents à l’extérieur de la propriété, dont seul le côté intérieur dispose de données de mesure, une estimation de l’épaisseur du mur extérieur (telle que mesurée directement sur la propriété) est utilisée pour calculer son empreinte. Il n’est pas tenu compte de l’épaisseur variable des murs le long du périmètre.

Avis de non-responsabilité

Toutes les dimensions et surfaces de plancher doivent être considérées comme approximatives et doivent faire l’objet d’une vérification indépendante.

Plans d’étage en PDF

A. RECA RMS 2024: La couleur est utilisée pour indiquer toutes les superficies incluses. Les superficies exclues ou non signalées sont indiquées en blanc. Les murs sont toujours représentés en noir.

B. ANSI Z765 2021: La couleur est utilisée pour indiquer toutes les superficies finies. Les superficies non finies ou non signalées sont indiquées en blanc. Les murs sont toujours représentés en noir.

En savoir plus sur les normes

A. RECA RMS 2024: <https://www.reca.ca/licensees-learners/tools-resources/residential-measurement-standard>

B. ANSI Z765 2021: <https://www.homeinnovation.com/z765>